

Chantier des Halles : la "Canopée" attaquée

AP | 09/12/2011 | 17:24 | Aménagement



© DR

Le projet architectural de Patrick Berger et Jacques Anziutti pour la transformation du Forum des Halles.

Le chantier de la Canopée, toit de verre géant qui devrait recouvrir le futur forum des Halles à Paris, pourrait être compromis à cause d'un avenant au contrat qui a entraîné un recours du préfet de Paris et d'une association devant le tribunal administratif de Paris vendredi 9 décembre.

La construction de la "Canopée" des Halles avait été attribuée en septembre par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris à l'entreprise Chantiers Modernes, du groupe Vinci et au projet de Patrick Berger et Jacques Anziutti. Une réalisation au montant estimé à 236 M€ (176 M pour la Canopée elle-même et 60 M affectés à la provision pour aléas, compte tenu de la difficulté du projet). Mais un avenant au contrat pourrait bien compromettre ce projet. Deux recours ont en effet été déposés devant le tribunal administratif de Paris vendredi 9 décembre

"Nous contestons le fait que cet avenant signé en janvier 2011 entre la ville et les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti bouleverse l'économie du marché initial en l'augmentant de 28%", a expliqué Me Cyril Laroche, avocat de l'association Accomplir qui a attaqué cet avenant.

Cet "avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de la Canopée" était également déféré le même jour par le préfet de Paris et de Région, Daniel Canépa, dans le cadre d'un contrôle de légalité.

Durant l'audience, le rapporteur public a conclu à l'annulation de cet avenant et a proposé à la ville un délai de 6 mois pour annuler ce marché et en passer un nouveau, selon l'avocat. "La ville a jusqu'au 9 juin 2012" pour passer un nouvel avenant, a précisé Me Laroche. Il rappelle aussi que les avis du rapporteur public sont en général "très suivis". Le jugement sera rendu le 6 janvier.

Dominique Hucher, directeur du projet du réaménagement des Halles à SemPariSeine, société d'économie mixte de la ville, a précisé que la ville allait "apporter des arguments auprès du juge" d'ici le jugement.